

LOCATION D'UN ORDINATEUR PORTABLE

En classe de BTS, DCG et Classe préparatoire aux grandes écoles :

L'utilisation de l'environnement informatique et numérique est incontournable et obligatoire pour tous les étudiants de BTS Tertiaires,

Son usage est facultatif et sous condition en DCG et classe préparatoire aux grandes écoles pour les cours mais son usage est parfois nécessaire pour certains devoirs (mémoire en DCG, recherches etc...) -.

Beaucoup d'entre vous, êtes munis de votre propre ordinateur portable dès l'entrée en enseignement supérieur.

Afin de permettre davantage de souplesse et de qualité dans votre préparation (autonomie), il est proposé à celui qui ne possède pas d'ordinateur portable personnel, la possibilité de louer un pc portable pour la durée de ses études, au prix mensuel de 10€.

Les modalités de location sont :

- Première année BTS-DCG-HECT : 10€/mois, soit 120€ (2 septembre 2025 au 31 août 2026)
- Deuxième année BTS--HECT : 10€/mois, soit 100€ (2 septembre 2025 au 30 juin 2026)
- Deuxième année DCG : 10€/mois, soit 120€ (2 septembre 2025 au 31 août 2026)
- Troisième année DCG : 10€/mois, soit 100€ (2 septembre 2025 au 30 juin 2026)

Le paiement par prélèvement automatique s'effectuera le 5 de chaque mois.

Un contrat de location sera établi.

Un chèque de **caution de 650€ à l'ordre de OGEC MONTPLAISIR** sera demandé et encaissé en cas de non-restitution ou dégradation.

Si vous êtes intéressé, nous vous demandons de vous faire connaître rapidement auprès du secrétariat du Pôle Eco-gestion : pes@ensemble-montplaisir.org

Les étudiants sous statut apprenti ne sont pas concernés par ce dispositif. En revanche, ils ont la possibilité de faire une demande auprès de la Région pour le financement d'un pc portable.